

AFFAIRE N° 10

AUTORISATION de prélèvement de la somme de 3.669.100 F. sur les fonds libres du Budget de 1959

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Je vous demande l'autorisation de prélever sur les fonds libres, du budget de l'exercice 1959, la somme de 3.669.100 francs pour le paiement des dépenses d'Aide Sociale, au chap. XXVII art. 1.

Il en est tenu compte au budget primitif de 1960 suivant engagement du Conseil Municipal du 25 Août 1959./.

*Approuvé*

*Saint-Denis le 23 Mars 1960*

*Pour le Préfet et par délégation*

*Le Secrétaire Général*

*Signé: Bobotte*

le Maire

Signé: Gabriel MACE.

Aadopté à l'unanimité.